

**TENNIS CLUB RENAUDIN**  
**REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE DE TENNIS**

**Article 1** : Le responsable de l'enfant doit s'assurer de la présence de l'éducateur et confier l'enfant à celui-ci. En cas d'absence de l'éducateur 15 mn après l'horaire prévu, le cours est annulé.

**Article 2** : La responsabilité du club n'est engagée que lorsque les enfants sont confiés à l'éducateur, dans le lieu où se déroule normalement le cours, et jusqu'à la fin du cours.

**Article 3** : Les trajets aller-retour sont sous l'entièvre responsabilité des parents : ces derniers sont tenus de prévenir l'éducateur de l'absence de leur enfant.

**Article 4** : A la fin de l'horaire prévu, tout enfant dont les parents ne sont pas venus le chercher sera libre, le club se dégageant de toute responsabilité à partir de cet instant.

**Article 5** : Pendant les 1er et 2ème trimestres, les cours auront lieu à la salle, Avenue du Maine. A partir du 3ème trimestre (si la météo est favorable), les cours auront lieu sur les terrains extérieurs (Camping).

**Article 6** : Tous les enfants admis à l'école de Tennis devront obligatoirement produire un certificat médical et être à jour de leur cotisation.

**Article 7** : Ne participeront aux cours que les enfants vêtus d'une tenue de sport (short ou survêtement, chaussures).

**Article 8** : L'admission aux groupes et la composition des groupes est prononcée par l'équipe technique (responsables école de tennis, éducateur)

**Article 9** : Les élèves sont tenus d'avoir un comportement correct pendant les cours et notamment de respecter l'éducateur.

**Article 10** : Dans le cas d'un manquement à ce règlement, le bureau du club peut prononcer l'exclusion définitive ou temporaire d'un enfant de l'école de Tennis, sans dédommagement de quelque ordre qu'il soit.

---

**Coupon à remettre impérativement avec la fiche d'inscription**

Je soussigné (e) Madame, Monsieur, ..... mère / père, tuteur de l'enfant :

....., âgé(e) de moins de 18 ans.

Reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'école de tennis et à la respecter.

**Le représentant du TC Renaudin**

**Le responsable de l'enfant**